

REFLECȚII PRIVIND REGIMUL CONSTITUȚIONAL AL UNOR DREPTURI

Maria NĂSTASE GEORGESCU*

Résumé :

Cette étude se réfère aux quelques droits fondamentaux prévus dans *la Constitution* actuelle de Roumanie. L'auteur considère les droits fondamentaux comme étant une partie composante du régime politique. Cette considération se base sur leur statut qui est l'expression d'un rapport entre les personnes et le pouvoir politique organisé en Etat. Une des conséquences de cette position est matérialisée par les répercussions de la manière de fonctionnement des éléments du pouvoir sur les droits fondamentaux des citoyens.

L'auteur mentionne la possibilité d'un blocage du pouvoir, dans une de ses nombreuses articulations, si le principe de la séparation des pouvoirs n'est pas respecté.

L'étude pose également le problème des garanties équitables en ce qui concerne quelques-uns des droits fondamentaux. Par exemple, la *Constitution roumaine* ne garantit pas le droit au travail comme le font d'autres Constitutions, en échange elle stipule que le droit au travail ne peut pas être borné. Une autre idée suggérée par l'auteur est l'introduction dans les obligations fondamentales de la protection de l'environnement.

Mots clés : droits fondamentaux, régime politique, protection de l'environnement, garanties.

* Maria Năstase Georgescu, conf. univ. dr. la Universitatea Ecologică din București.